

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 13 octobre 2022

Date de
convocation :
07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Votants : 19

Vu l'article R 123-10 du code de l'action social et des Familles

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu la délibération du 15 juillet 2020 qui a fixé les membres du Conseil d'Administration du CCAS à 6 membres élus du conseil municipal et 6 membres nommés par arrêté du Président du CCAS en l'occurrence le Maire,

CONSIDERANT la démission de Madame Catherine LEURETTE du Conseil Municipal

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal :

- de nommer en remplacement Madame Catherine SALET en qualité de membre du CCAS élu du Conseil Municipal.

La délibération est soumise au vote par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de nommer en remplacement de Madame Catherine LEURETTE suite à sa démission, Madame Catherine SALET en qualité de membre du CCAS.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE